



Mission dans le domaine de la régulation et la supervision bancaires à la COBAC **Dates : du 01 au 12 avril 2019**

L'AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique à la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), à Libreville (Gabon), du 01 au 12 avril 2019, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, portant sur le renforcement des capacités de la Direction du Contrôle sur Place à réaliser des missions d'inspection dans les établissements de crédit de la CEMAC dans le domaine du risque de liquidité et de financement.

A l'occasion d'un atelier de travail interactif regroupant l'ensemble des équipes d'inspection de la DCPLA, l'AFRITAC Centre a élaboré un projet de note méthodologique détaillée comportant les points de contrôle essentiels à passer en revue à l'occasion d'une mission de contrôle sur place, au moyen d'une approche structurée couvrant la globalité des problématiques à appréhender en la matière, selon les principes de la supervision basée sur les risques.

Les objectifs et les points de contrôle relatifs aux aspects techniques du risque de liquidité et de financement ont notamment été développés (la mesure, la gestion, la surveillance et la maîtrise du risque), ainsi que ceux relatifs aux exigences attendues en matière de pilotage du risque de liquidité et de financement (gouvernance du risque, définition de la politique de risque et de l'appétence pour le risque, système d'information et contrôle interne du risque). Les points de contrôle portant sur les tests de résistance aux crises de liquidité et de financement ainsi que sur le plan de financement d'urgence ont également été examinés.

A l'issue de cette mission, les équipes d'inspection du Secrétariat Général de la COBAC seront en mesure de mieux appréhender la logique de supervision du risque de liquidité et de financement lors de leurs contrôles sur place, dans un contexte sensible dans la CEMAC où ce domaine de risque demande à être supervisé de façon plus étroite, ce dont la COBAC a tout à fait pris la mesure, en liaison avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) laquelle est susceptible d'assurer l'apport de liquidité d'urgence (ALU) aux établissements en difficulté, sous de strictes conditions.